



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Var

Commune : Solliès-Pont

Autres communes : Solliès-Toucas, Cuers

R500

Appellation : Oppidum du Castellas

Monument(s)

Appellation : Oppidum du Castellas

Protection : classement

Arrêté : classement le 22/07/1969

Étendue de la protection : Vestiges de l'enceinte (cad. A 6, 15)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.